



## Rupture d'un CDD sans date de fin

Par **Nikko42**, le **08/09/2011** à **19:23**

Bonjour,

J'ai récemment signé un CDD pour aller à la cueillette des pommes, mais les trajets sont longs depuis mon domicile en plus des journées très longues (7h30-12h et 14h-17h30) à ramasser des pommes cela est très fatiguant. Le principale problème est le responsable de l'exploitation qui fait sans cesse des remarques sur mon comportement ou sur la façon dont je cueille les pommes. Alors que je fais la même chose que les autres, cela est très mauvais moralement.

J'ai signé mon CDD le 07/09/11, et il est écrit "période essai : 1 jour, durée minimum du contrat 3 jours".

Puis-je résilier mon contrat le 09/09/11 à la fin de ma journée?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **08/09/2011** à **19:31**

Bonjour,

D'après l'Administration du travail vous pouvez rompre le CDD à terme imprécis au terme de la période minimale...

Je vous conseillerais de le confirmer par lettre remise en main propre contre décharge...